

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 19 janvier 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Tommy LUCAS
M ^{me} la conseillère	Stéphane CHOUINARD
M. le conseiller	Josée CAISSY
	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 15

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister. Elle profite de l'occasion afin de souhaiter une bonne année 2026 aux citoyens.

2026-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire 8 décembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 tenue à 18 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 tenue à 18 h tel qu'établi par la greffière adjointe de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-4

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION N° PC-2025-
05/2025-12-452**

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2025-05/2025-12-452 établi par la greffière concernant la résolution numéro 2025-12-452 de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2025-05/2025-12-452 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-5

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 12 janvier 2026, ajournée au 13 janvier 2026 : décisions CP-0126-1 à CP-0126-37 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-01-6

**DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

DE confirmer que tous les membres du conseil municipal ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les soixante (60) jours de leur proclamation d'élection conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLQ, c. E-2.2);

DE transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé des membres du conseil municipal qui ont déposé une déclaration, en conformité avec l'article 360.2 de cette même loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-7

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-400, INTITULÉ : « RÈGLEMENT
CONCERNANT CERTAINES NUISANCES EN MATIÈRE DE DÉPÔTS DE
NEIGE ET CONCERNANT L'ACCÈS AU SITE MUNICIPAL DE DÉPÔTS DE
NEIGE USÉE »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Patrick HOVINGTON et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'article 10.10 a été modifié afin de retirer la mention relative à la distance de moins de 6 mètres de la bordure de la chaussée;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement numéro 2025-400 intitulé : « Règlement concernant certaines nuisances en matière de dépôts de neige et concernant l'accès au site municipal de dépôts de neige usée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-8

**AUTORISATION ET PARTICIPATION – PROGRAMME SUPPLÉMENT AU
LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
– OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER
(OMHPC)**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Port-Cartier autorise l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (OMHPC) à gérer le programme supplément au loyer – Marché privé – SL1 de la Société d'habitation du Québec, conformément à l'entente à intervenir entre les parties;

DE confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Port-Cartier participe financièrement au programme pour une somme équivalente à 10 % du montant de la subvention à être versée à titre de supplément au loyer;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui peuvent être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-9

DÉPÔT – RAPPORT FINAL – AUDIT DE PERFORMANCE PORTANT SUR LES CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a procédé à des travaux d'audit de conformité portant sur les codes d'éthique et de déontologie des villes de moins de 100 000 habitants;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cet audit est d'évaluer si la municipalité dispose d'un encadrement suffisant et pertinent en matière d'éthique et de déontologie pour guider la conduite des membres du conseil municipal et du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cet audit de conformité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

DE déposer le rapport final de l'audit de performance portant sur les codes d'éthique et de déontologie réalisé par la Commission municipale du Québec et transmis le 17 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-10

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – LES SOLUTIONS IDC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à l'entreprise LES SOLUTIONS IDC INC., d'un montant de 7 500 \$, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour le support fourni dans le cadre du contrat visant la réfection et la mise à niveau du Quai municipal et l'aménagement d'une zone industrielo-portuaire, faisant l'objet de la résolution n° 2023-08-292, le tout

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

conformément à la proposition de cette entreprise datée du 25 novembre 2025 et selon la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 2 décembre 2025;

DÉ préciser que le coût de cet avenant est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-11

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 26 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 364 833,31 \$, représentant le paiement du décompte progressif n° 26, moins une retenue contractuelle de 10 %, soit 36 483,34 \$, et l'ajout d'une remise de 5 %, soit 18 241,66 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 26 daté du 17 septembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-12

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE TÉLÉMÉTRIE – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60945546

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 875 \$, taxes en sus, à la firme TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour les services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'installation de systèmes de télémétrie, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-135, le tout conformément à la facture n° 60945546 en date du 21 novembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-13

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉBOISEMENT DE LA RUE DES ÉPINETTES – ÉQUIPEMENT REBP INC. – FACTURE N° VF00013365

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 51 013,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise ÉQUIPEMENT REBP INC. en paiement pour le déboisement de terrains sur la rue des Épinettes, faisant l'objet de la résolution n° 2025-08-340, le tout conformément à la facture n° VF00013365, en date du 3 décembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-14

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ESSAIS DE TRAITABILITÉ POUR DÉFINIR UNE CHAÎNE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – CENTRE DE RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET VALIDATION DES TECHNOLOGIES ET PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DES EAUX (CREDEAU) – ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL – FACTURE N° 051601000

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 320 \$, taxes en sus, à la Chaire industrielle en eau potable de l'école Polytechnique de Montréal, en paiement pour les services professionnels visant les essais de traitabilité pour définir une chaîne de traitement de l'eau potable pour le secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet de la résolution n° 2025-09-360, le tout conformément à la facture n° 051601000 en date du 10 décembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-15

DÉROGATION MINEURE 2025-0014 – ENTRÉE H – LOT PROJETÉ 6 713 341 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2025-0014

Demande faite par M. Dominic CYR, concernant le lot projeté 6 713 341 du cadastre du Québec (zone 46F) ; le but de cette demande est d'autoriser la profondeur projetée d'un nouveau lot à 64,40 mètres plutôt que 75 mètres, tel que prescrit par le *Règlement de lotissement 2009-152*;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a publié le 18 décembre 2025, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant le lot projeté 6 713 341 du cadastre du Québec (zone 46F), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droits que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin d'autoriser la profondeur projetée d'un nouveau lot à 64,40 mètres plutôt que 75 mètres, tel que prescrit par le *Règlement de lotissement 2009-152*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-16

DÉROGATION MINEURE N° 2025-0015 – 3, RUE JOURDAIN

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2025-0015

Demande faite par M. Frédéric LÉVESQUE, propriétaire de l'immeuble sis au 3, rue Jourdain, à Port-Cartier — Lot 4 691 824 du cadastre du Québec (zone 2H) ; le but de cette demande est d'autoriser un second stationnement de 4,65 mètres de largeur (du côté de la rue Vallée) ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a publié le 18 décembre 2025, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 3, rue Jourdain, à Port-Cartier — Lot 4 691 824 du cadastre

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du Québec (zone 2H), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droits que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin d'autoriser un second stationnement de 4,65 mètres de largeur (du côté de la rue Vallée). Le stationnement respectera la limite de 1 mètre avec la ligne de lot, tel que prescrit par le *Règlement de zonage 2009-151*, et ce, sans empiétement dans la façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-17

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET POUR L'ACQUISITION DE
GÉNÉRATRICES D'URGENCE – TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. –
FACTURES N° 001795 ET 001831**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 22 845,75 \$, taxes en sus, à l'entreprise TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. en paiement pour les services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'acquisition de génératrices d'urgence, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-142, le tout conformément aux factures n° 001795 et 001831 datées respectivement du 23 septembre et du 26 novembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-18

**AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX
NORMES DE BARRAGES (PAFMAN) – RÉHABILITATION DU BARRAGE
DES PIONNIERS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages (PAFMAN);

CONSIDÉRANT que l'ouvrage de propriété municipale visé (*Barrage des Pionniers / numéro X0007485*) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que le niveau des conséquences en cas de rupture du barrage visé est égal ou supérieur à « moyen »;

CONSIDÉRANT que le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Ville de Port-Cartier en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au MELCCFP dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Ville de Port-Cartier et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE le directeur général, le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal soient autorisés à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relative à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-19

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DE LA STRUCTURE INTERNE DE GESTION D'ACTIFS – 9107-0391 QUÉBEC INC. (SMI PERFORMANCE)

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9107-0391 QUÉBEC INC. (SMI PERFORMANCE) pour la réalisation de travaux d'audit de la structure interne de gestion d'actifs;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'octroyer un contrat à 9107-0391 QUÉBEC INC. (SMI PERFORMANCE) pour la réalisation de travaux d'audit de la structure interne de gestion d'actifs, au montant total de 15 525 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 décembre 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-20

AUTORISATION — CONTRIBUTION FINANCIÈRE — ÉVÉNEMENT SOUPER-BÉNÉFICE DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES — MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER — 21 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à la MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER correspondant au partenaire Nickel de l'événement Vins et Fromages 2026 qui se tiendra le samedi 21 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-01-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ANALYSE DE DONNÉES TOPOGRAPHIQUES ET BATHYMÉTRIQUES DU
BARRAGE DES PIONNIERS – FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION INC.
– FACTURE N° 1910**

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION INC. visant l'analyse de données topographiques et bathymétriques du barrage des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 856 \$, taxes en sus, à l'entreprise FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION INC., en paiement pour des services professionnels visant l'analyse de données topographiques et bathymétriques du barrage des Pionniers, le tout conformément à la facture numéro 1910 datée du 8 décembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-22

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – LEVÉS
BATHYMÉTRIQUES ET LEVÉ LIDAR AU BARRAGE DES PIONNIERS –
GROUPE CADORET, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. – FACTURES N°
102 641 ET 102 649**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 62 460 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CADORET, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. en paiement pour les services professionnels visant des levés bathymétriques et un levé lidar au barrage des Pionniers, faisant l'objet de la résolution n° 2025-06-237, le tout conformément aux factures n° 102 641 et 102 649 datées respectivement du 7 et 20 novembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-23

**MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET
DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour les mois de novembre et décembre 2025, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BACON-TAVARES, Tommy	Conseiller municipal	12-11-2025
CAISSY, Josée	Conseillère municipale	12-11-2025
CHOUINARD, Stéphane	Conseiller municipal	12-11-2025
HOVINGTON, Patrick	Conseiller municipal	12-11-2025

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

LUCAS, Tommy	Conseiller municipal	12-11-2025
COULOMBE, Matis	Pompier à temps partiel	16-12-2025

TERMINAISON

DUGUAY, Raynald	Conseiller municipal	12-11-2025
FOURNIER, Gilles	Conseiller municipal	12-11-2025
GAUMONT, Mario	Conseiller municipal	12-11-2025
THIBAULT, Alain	Maire	12-11-2025
VIGNOLA, Roger	Conseiller municipal	12-11-2025
GAGNON, Léo-Paul	Préposé aux travaux publics	19-11-2025
BOUCHER, Daniel	Opérateur de machinerie lourde	28-11-2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-24

**MODIFICATION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1001 INTITULÉE :
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL »**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

DE modifier la politique administrative n° 1001, intitulée « HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL », suivant la proposition présentée par la directrice du Service des ressources humaines au conseil municipal lors de la commission permanente du 12 janvier 2026, ajournée au 13 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-25

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ (FQM - Évaluation foncière) pour les services d'évaluation foncière concernant la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière de la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat pour les services professionnels d'évaluation foncière à FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ (FQM - Évaluation foncière) au montant de 2 105 115 \$, taxes en sus, pour une période de 9 ans, conformément à l'offre de services de cette coopérative et à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 6 janvier 2026;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-26

TENUE D'UN PONT PAYANT – MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L'ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE – 19 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la responsable du Mini-Relais pour la vie de l'école mère d'Youville à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le jeudi 19 février 2026, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds au profit de la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER dans le cadre du Mini-Relais pour la vie de l'école Mère d'Youville, le tout conformément à la demande datée du 3 octobre 2025, modifiée le 12 janvier 2026;

QUE la responsable du Mini-Relais pour la vie soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires ;

DE demander à la responsable de prévoir la remise d'un coupon à remettre à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant ;

QUE cette résolution remplace et abroge les résolutions n° 2025-11-424 et 2025-12-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-27

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025, totalisant 160 553,44 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-01-28

PROLONGATION DE CONTRAT – SOUTIEN AU SERVICE DE L'URBANISME POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS – LITHOSIA L'ATELIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle de six (6) mois, à compter du 20 janvier 2026, le contrat de services professionnels de soutien en urbanisme, faisant l'objet de la résolution n° 2025-06-251, le tout, conformément à ce qui a été prévu à l'option n°2 de l'offre de services n° 000019 datée du 15 juin 2025 et à la recommandation du Service de l'urbanisme en date du 14 janvier 2026;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourrait être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-29

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFLECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURE N° 00041251

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 53 059,99 \$, taxes en sus, à l'entreprise GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour l'avenant n° DA-05 du contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément à la facture n° 00041251 datée du 18 septembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 13 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-30

AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL DE SCULPTURE SUR NEIGE « BLIZZ'ART » – 6 AU 8 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Tommy LUCAS, et résolu :

D'autoriser le FESTIVAL BLIZZ'ART à tenir la troisième édition du Festival de sculpture sur neige du 6 au 8 février 2026 et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- l'utilisation du site de l'île McCormick;
- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 14 janvier 2026;

QUE le comité organisateur soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-31

AUTORISATION – CESSION DU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET RENÉ LAPOINTE FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM SALON DE QUILLES LES MORDUS EN FAVEUR DE DE L'ENTREPRISE 9556-1114 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise la cession du bail intervenu entre la Ville et M. René LAPOINTE faisant affaire sous le nom SALON DE QUILLES LES MORDUS situé au 49, boulevard du Portage-des-Mousses, à Port-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Cartier destiné à l'opération d'une salle de quilles au nouvel acquéreur, soit la société 9556-1114 QUÉBEC INC.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Bail, un consentement préalable écrit de la Ville est requis pour la cession du Bail à une tierce partie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Tommy LUCAS, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la cession du bail en faveur de 9556-1114 QUÉBEC INC. pour la location d'un emplacement dans l'immeuble sis au 49, boulevard du Portage-des-Mousses, aux fins d'opération d'une salle de quilles;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui peuvent être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-32

APPUI À LA MODERNISATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SEPT ÎLES ET À LA PÉTITION ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT que l'Hôpital régional de Sept-Îles est un établissement à vocation régionale qui dessert une grande partie de la population de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que ses installations sont considérées comme vétustes, en partie non sécuritaires, et ne répondent plus aux besoins du territoire desservi;

CONSIDÉRANT que la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles est au cœur d'une importante mobilisation régionale, incluant une pétition électronique invitant la population et les organisations à exprimer leur appui au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

QUE Ville de Port-Cartier réitère son appui ferme à la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles, infrastructure essentielle pour une large portion de la région;

QUE Ville de Port-Cartier encourage ses membres, les organisations et la population nord-côtière à signer et à relayer la pétition électronique en faveur de ce projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé, à la ministre responsable de la Côte-Nord ainsi qu'aux députés de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-01-33

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET N° VPC-SI-AV-20241209-01 – TECHNO FEU INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 137 458,44 \$, taxes en sus, à l'entreprise TECHNO FEU INC., en paiement pour la fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie, faisant l'objet du projet n° VPC-SI-AV-20241209-01, le tout conformément à la facture n° BV1009908, datée du 16 décembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service de sécurité incendie datée du 14 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-01-34

APPROBATION - LISTE DES COMPTES À PAYER DÉTAILLÉE POUR LE LOT 3060

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer détaillée pour le lot 3060 telle que soumise en date de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{me} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle invite les citoyens à signer la pétition électronique en faveur de la modernisation de l'hôpital régional de Sept-Îles.

Elle invite les citoyens à la séance extraordinaire pour la présentation du budget 2026 qui se tiendra le 26 janvier 2026 à 19 h.

Elle invite les citoyens à participer à l'activité *Revue économique 2025 et perspectives 2026* de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER le 29 janvier prochain.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il souhaite une bonne année à tous les citoyens!

Il fait un suivi du projet de construction d'un immeuble de 60 logements abordables. Les démarches se poursuivent pour finaliser le financement du projet.

Il invite les citoyens à aller faire du ski de fond. Il mentionne que le bâtiment d'hébergement est ouvert du mercredi au dimanche.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il souhaite une bonne année 2026 aux citoyens!

Il souligne le souper interculturel organisé par POPCO INC. tenu le 16 janvier dernier. Il remercie tous ceux qui ont contribué à cet événement.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER TOMMY LUCAS

Il souhaite une bonne année à tous les citoyens!

Il invite les citoyens à participer au FESTIVAL BLIZZ'ART du 6 au 8 février prochain.

M. LE CONSEILLER STÉPHANE CHOUINARD

Il souhaite une bonne année à tous!

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle souhaite aux citoyens d'être bien à Port-Cartier et les remercie de leur présence.

Elle invite la population à participer au *show case* de hockey du RSEQ.

Elle invite les citoyens au brunch organisé par le CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE le 25 janvier.

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il souhaite une bonne année aux citoyens et les remercie de leur présence.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2026-01-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 19 janvier 2026 soit levée à 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ, mairesse
Présidente d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ¹
Greffière

AC/bb

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse